



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0688 du 01/09/2016

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2016

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES VERIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Direction des vérifications nationales et internationales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-15-0639 du 01/09/2015

L'administratrice générale des finances publiques chargée de la direction des vérifications nationales et internationales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine Brun, administratrice des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Laurent Bignon, administrateur des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Perennes, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Cahanin, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas Clément, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Gérard Ton-That, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Mme Line Maddaloni, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine Médard, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 9

Délégation de signature est donnée à Mme Estelle Prunier, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 10

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Loustounau, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 11

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Stetter, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 12

Délégation de signature est donnée à Mme Sabine Schmitt, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 13

Délégation de signature est donnée à M. François Serayet, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 14

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la direction du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limite par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Contentieux
M. Jean-René BREMA	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
M. Alain FRAGOLA	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
M. Eric SUNER	Inspecteur des finances publiques	600 000 euros
Mme Marina BOULENGER	Inspectrice des finances publiques	400 000 euros
M. Denis HELLAL	Inspecteur des finances publiques	400 000 euros
M. Thierry LE ROMANCER	Inspecteur des finances publiques	400 000 euros
M. Emmanuel MOQUAY	Inspecteur des finances publiques	400 000 euros
M. Francis RAYMOND	Inspecteur des finances publiques	400 000 euros
Mme Solange XAVIER	Inspectrice des finances publiques	400 000 euros
Mme Alice MBAYE	Inspectrice des finances publiques	400 000 euros
Mme Audrey TICHIT	Inspectrice des finances publiques	400 000 euros
M. Aurélien LANGLOIS	Inspecteur des finances publiques	125 000 euros
Mme Julia MOSTINI-BONNIER	Inspectrice des finances publiques	125 000 euros
Mme Laurence TOUVEREY	Inspectrice des finances publiques	125 000 euros
M. Matthieu THEBES	Inspecteur des finances publiques	125 000 euros

Article 15

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des finances publiques ou inspecteurs divisionnaires des finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification générale dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

Montant limite par cote, exercice ou affaire			
Nom	Grade	Contentieux	Gracieux
M. Franck BELLANZA	Inspecteur divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
Mme Sandrine BERCHOUX	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Christophe BESSON	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Bruno BIROUSTE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Michel CARRUEL	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Christiane CESTRIERES	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Geoffroy COGNIE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Adrien COLNOT	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros

M. Yves DEFONTY	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Thomas FOURMY	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Delphine GILLES	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Yannick HAREL	Inspecteur divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
M. Olivier HAAS	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Arnaud LEFEBVRE	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Patrick LAMAT	Inspecteur divisionnaire	50 000 euros	100 000 euros
M. Frédéric LE BOULCH	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Denis LEMASSON	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Guilhem PEUCH	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros
Mme Sandrine PICARD	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Bénédicte POGU	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Sandrine RENAUD	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Laurence ROBART	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
Mme Isabelle ROUBEROL	Inspectrice principale	50 000 euros	100 000 euros
M. Stéphane TRUET	Inspecteur principal	50 000 euros	100 000 euros

Quel que soit le montant des droits en litige ou des dégrèvements proposés, les affaires soulevant une question de principe susceptible d'engager la doctrine de la direction doivent être soumises à l'administrateur des finances publiques adjoint chargé de l'animation du contrôle fiscal, s'agissant d'impositions non mises en recouvrement, et à l'administrateur des finances publiques adjoint chargé du contentieux, dans les autres cas.

Article 16

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES,

MAXIME GAUTHIER

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756